



Base de données sur l'EFTP dans le monde France

Compilé par
UNESCO-UNEVOC International Centre for
Technical and Vocational Education and Training
UN Campus
Platz der Vereinten Nationen 1
53113 Bonn
Germany

Tel: +49 228 815 0100
Fax: +49 228 815 0199
www.unevoc.unesco.org
unevoc@unesco.org

Les profils nationaux, compilés à partir de diverses sources nationales et internationales, ont été examinés et validés par des Centres UNEVOC du pays considéré ou d'autres autorités nationales en matière d'EFTP.

Les désignations employées dans ce rapport et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'UNESCO aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

UNEVOC/2015/TVETDB/FRA/1

© UNESCO 2015
All rights reserved

Table des matières

Abréviations.....	4
1. EFTP: mission, stratégie et législation.....	5
2. Systèmes formel, non formel et informel d'EFTP.....	7
3. Gouvernance et financement.....	9
4. Enseignants et formateurs de l'EFTP.....	10
5. Certifications et cadre de certification.....	11
6. Réformes en cours, grands projets et enjeux.....	12
7. Liens vers les Centres UNEVOC et les institutions d'EFTP.....	14
8. Références bibliographiques et informations complémentaires.....	14

Abréviations

BMA	Brevet des métiers d'art
BP	Brevet professionnel
BT	Brevet de technicien
BTS	Brevet de technicien supérieur
CAP	Certificat d'aptitude professionnelle
CCREFP	Comité de coordination régionale de l'emploi et de la formation professionnelle
CEC	Cadre européen des certifications
CESR	Conseil économique et social régional
CFA	Centre de formation d'apprentis
CIF	Congé individuel de formation
CNCP	Commission nationale de la certification professionnelle
CNESER	Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche
CPC	Commission professionnelle consultative
CPNFP	Comité paritaire national pour la formation professionnelle
DIF	Droit individuel à la formation
DUT	Diplôme universitaire de technologie
EDEC	Engagement de développement de l'emploi et des compétences
EFTP	Enseignement et formation techniques et professionnels
FPC	Formation professionnelle continue
FPSPP	Fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels
GRETA	Groupements d'établissements de l'éducation nationale
IGEN	Inspection générale de l'éducation nationale
PRDFP	Plan régional de développement de la formation professionnelle
RNCP	Répertoire national des certifications professionnelles
UE	Union européenne

France

Population:	64,395,000 (2015)
Population des Jeunes ¹ :	7,456,000 (2015)
L'âge médian de la population:	41.2 (2015)
Croissance annuelle de la population (2010-2015) ² :	0.45%



Data © OpenStreetMap Design © Mapbox

1. EFTP: mission, stratégie et législation

Mission de l'EFTP

L'EFTP vise en France à aider jeunes et adultes à obtenir les certifications requises pour un emploi dans le secteur public ou privé. L'EFTP (enseignement et formation techniques et professionnels, généralement appelé en France «formation technique et professionnelle») a également pour mission de promouvoir la citoyenneté et de contribuer à l'insertion sociale.

Stratégie de l'EFTP

L'EFTP est appuyé par des **stratégies d'apprentissage tout au long de la vie** appelant notamment à l'élaboration de programmes d'apprentissage et de formation professionnelle et à la validation des acquis de l'expérience informelle et non formelle. Les stratégies d'apprentissage tout au long de la vie relèvent de diverses lois (voir Cadre législatif de l'EFTP).

L'EFTP est également guidé par **Éducation et formation 2020**, un cadre stratégique européen décennal dans lequel les États membres de l'Union européenne (UE) ont défini des objectifs communs. En ce qui concerne l'EFTP, la France prévoit, par exemple:

- de réduire le taux de décrochage scolaire à moins de 9,5 % en améliorant le système d'orientation professionnelle;
- de mettre en place des réseaux permettant aux décrocheurs de retourner dans le système éducatif et d'EFTP.

Cadre législatif de l'EFTP

- La **Loi pour la Refondation de l'École (2013)** restructure le système d'EFTP pour permettre aux jeunes en situation de décrochage scolaire d'obtenir les qualifications dont ils ont besoin pour trouver un emploi. Elle renforce la régionalisation et la

¹ Population âgée 14-25

² Toutes les statistiques compilées à partir de World Population Prospects de la Division des Nations Unies pour la population, la révision 2015 (<http://esa.un.org/unpd/wpp/DVD/>)

décentralisation des systèmes d'EFTP, autorisant les régions à définir des programmes d'EFTP en fonction des besoins régionaux de main-d'œuvre.

- La **Loi 2009-1437 (2009) relative à l'orientation et à la formation professionnelle tout au long de la vie** garantit à chacun le droit à la formation et institue un livret de compétences pour enregistrer les compétences acquises tout au long de la formation. Elle met en place un Conseil national de la formation professionnelle tout au long de la vie, qui est un lieu de concertation entre l'État, les partenaires économiques et sociaux et les Conseils régionaux. Elle met par ailleurs l'accent sur l'importance de l'acquisition de connaissances et compétences clés durant la scolarité obligatoire.

Sources:

- CEDEFOP Refernet (2008). France EFTP en Europe - Rapport. Thessalonique: Centre Européen pour le Développement de la Formation Professionnelle.
- CEDEFOP Refernet (2012). France EFTP en Europe - Rapport. Thessalonique: Centre Européen pour le Développement de la Formation Professionnelle.
- EURYDIA (2014). L'éducation dans la stratégie Europe 2020. Consulté le 30 juin 2014.
- UNESCO-BIE (2011). Données mondiales de l'éducation VII Ed. 2010/11. France. Consulté le 30 juin 2014.
- Legifrance (2014). Loi 2004-391.Consulté le 26 janvier 2015.

2. Systèmes formel, non formel et informel d'EFTP

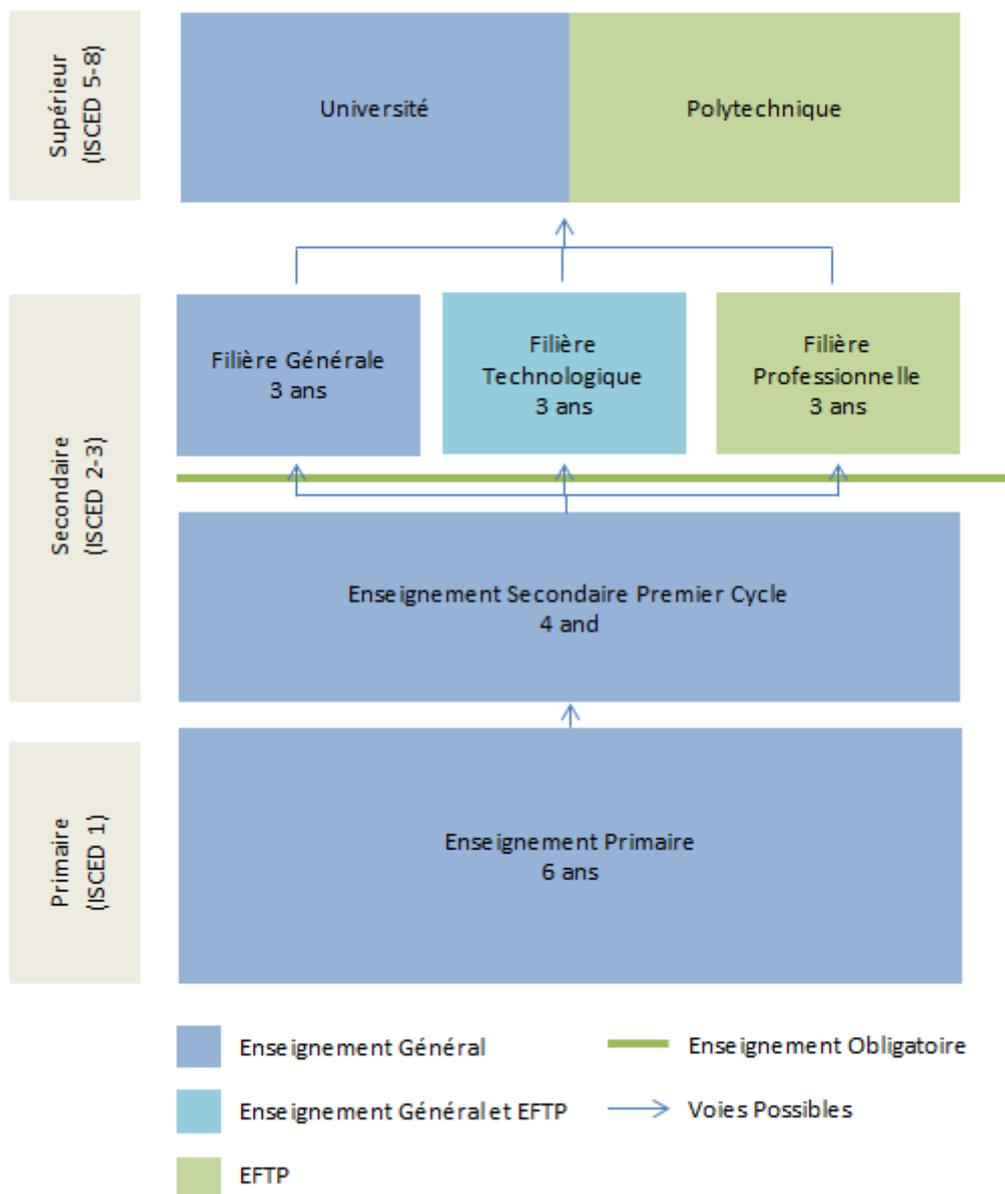


Diagramme compilé par UNESCO-UNEVOC de CEDEFOP Refernet (2012). France EFTP en Europe - Rapport. Thessalonique: Centre Européen pour le Développement de la Formation Professionnelle.

Système formel d'EFTP

Après six années de scolarité primaire obligatoire et quatre années de premier cycle du secondaire (collège), les élèves peuvent choisir entre trois filières éducatives différentes: filière

générale, filière technologique, filière professionnelle. Les élèves suivant la filière générale, d'une durée de trois ans, sont accueillis dans les lycées.

- **Filière technologique:** elle dure trois ans.
- **Filière professionnelle:** elle dure trois ou quatre ans en fonction du type de titre qui la sanctionne.

Les programmes d'EFTP de l'enseignement supérieur sont dispensés en cycles de licence et post-licence. L'EFTP est surtout dispensé par des établissements universitaires spécialisés dans les filières professionnelles, par exemple instituts universitaires de technologie.

Apprentissages

Les apprentissages associent formation en situation de travail dans une entreprise et cours théoriques en Centre de formation d'apprentis. Les apprentis sont titulaires de contrats de travail spéciaux et perçoivent un salaire. Ils doivent être âgés de 16 à 25 ans et passer 60 à 75 % de leur temps au poste de travail.

Systèmes non formel et informel d'EFTP

Les programmes de formation professionnelle continue (FPC) sont destinés aux adultes et aux jeunes sortis du système de l'EFTP mais qui suivent ou reprennent des études générales, professionnelles ou culturelles. Les programmes de FPC relèvent de l'une de deux catégories: formation des demandeurs d'emploi et des actifs occupés (salariés des secteurs privé et public et travailleurs indépendants).

La formation des demandeurs d'emploi comporte:

- actions de formation ou stages;
- contrats de travail de type particulier pour les demandeurs d'emploi de 26 ans et plus.

La formation des actifs occupés peut s'effectuer:

- à l'initiative de l'employeur dans le cadre du plan de formation de l'entreprise;
- à l'initiative du salarié, qui dispose d'un congé individuel de formation (CIF);
- au titre de négociations entre l'employeur et ses salariés, dans le cadre du droit individuel à la formation (DIF).

Parmi les organismes dispensant des formations aux salariés et aux demandeurs d'emploi figurent les Groupements d'établissements de l'éducation nationale (GRETA), où des établissements publics mettent en commun leurs ressources pour offrir une formation aux adultes.

Au titre des stratégies d'apprentissage tout au long de la vie, certaines formes de formation informelle, par exemple apprentissage autonome, sont reconnues, et le système d'EFTP français

s'attache à reconnaître ces programmes dans le Répertoire national des certifications professionnelles.

Sources:

Centre inffo (2013). France. La formation professionnelle continue. Consulté le 26 janvier 2014.
Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche (2014). Les Greta. Consulté le 02 juillet 2014.

Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche (2014). Le système éducatif. Consulté le 02.07.2014.

Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche (2014). Éduscol. Consulté le 02 juillet 2014.

3. Gouvernance et financement

Gouvernance

L'EFTP formel relève de la responsabilité du **Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche**. Le ministère conçoit et décerne les certifications au nom de l'État. D'autres ministères interviennent dans le système non formel d'EFTP:

- le **Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt** gère l'enseignement agricole public, qui est un système éducatif à part entière, et dispense des formations axées sur l'agroalimentaire et l'agriculture, l'environnement, la médecine vétérinaire, etc.;
- le **Ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social** délivre des certifications professionnelles à l'issue de cours de formation ou au titre de la validation des acquis de l'expérience. Les cours comportent généralement un stage en entreprise;
- le **Ministère des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes** délivre des certifications ouvrant l'accès à certains emplois du secteur paramédical.

Le **Comité de coordination régionale de l'emploi et de la formation professionnelle (CCREFP)** a pour mission de favoriser la concertation entre les différents acteurs régionaux afin d'assurer une meilleure coordination des politiques de formation professionnelle et d'emploi.

Acteurs de l'EFTP

Les institutions suivantes jouent un rôle consultatif dans la gouvernance de l'EFTP:

- la Commission professionnelle consultative (CPC);
- le Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche (CNESER);
- le Conseil économique et social régional (CESR).

Les partenaires sociaux jouent eux aussi un rôle dans les programmes de formation professionnelle continue (FPC). Parmi les acteurs sociaux intervenant dans la FPC, on trouve le

Comité paritaire national pour la formation professionnelle (CPNFP) et le Fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels (FPSPP).

Financement

Les programmes formels d'EFTP sont financés par l'État de même que par des organes régionaux. L'État assure la rémunération des enseignants et des autres personnels de formation et d'orientation et les autorités régionales sont responsables des investissements et des activités opérationnelles.

L'EFTP non formel est financé par l'État et par des dispositifs de financement du secteur privé. Des aides de l'État et des autorités régionales peuvent être accordées dans le cadre d'Engagements de développement de l'emploi et des compétences (EDEC).

Sources:

CEDEFOP Refernet (2012). France EFTP en Europe - Rapport. Thessalonique: Centre Européen pour le Développement de la Formation Professionnelle.

4. Enseignants et formateurs de l'EFTP

Le Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche assume la responsabilité de la formation des enseignants et formateurs de l'EFTP. Les futurs enseignants et formateurs doivent, pour être admis ans les Écoles supérieures du professorat et de l'éducation, posséder un titre de cycle supérieur initial. Les étudiants suivent un programme de première année de master s'achevant par un concours. S'ils sont reçus, ils suivent une seconde année de master pour acquérir une certification aux métiers de l'éducation et de la formation. Les titulaires d'une telle certification peuvent enseigner dans l'EFTP en France à tous les niveaux éducatifs.

Le Ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social est responsable des dispositions générales applicables aux enseignants et tuteurs des programmes non formels d'EFTP. Ces enseignants et formateurs dispensent l'EFTP dans les secteurs de la construction, des services aux personnes, des transports et du commerce.

Sources:

CEDEFOP Refernet (2012). France EFTP en Europe - Rapport. Thessalonique: Centre Européen pour le Développement de la Formation Professionnelle.

Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche (2014). ESPÉ. Consulté le 04 juillet 2014.

Ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social (2014). Titres professionnels. Consulté le 01 juillet 2014.

Page web du Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. Consulté le 01 juillet 2014.

5. Certifications et cadre de certification

Enseignement professionnel secondaire

Filière	Durée	Certificat
Filière technologique	3 ans	Baccalauréat technologique
Filière professionnelle	3 ou 4 ans selon le programme	Certificat d'aptitude professionnelle (CAP) après deux ans Brevet professionnel (BP), Brevet des métiers d'art (BMA) ou Brevet de technicien (BT) après deux années supplémentaires, selon la spécialisation Baccalauréat professionnel après trois ans

Enseignement professionnel supérieur

Filière	Durée	Certificat
Cycle supérieur initial	3 ans	Brevet de technicien supérieur (BTS) ou Diplôme universitaire de technologie (DUT) au bout de deux ans, selon la spécialisation Licence professionnelle après la dernière année du cycle supérieur initial
Cycle supérieur post-licence	2 ans	Master professionnel

Répertoire national des certifications professionnelles

Toutes les certifications professionnelles reconnues par l'État et les partenaires sociaux sont inscrites au Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP). Le RNCP est tenu par la Commission nationale de la certification professionnelle (CNCP). Le RNCP comporte trois catégories de certifications:

- les diplômes et titres à finalité professionnelle délivrés par l'État (EFTP formel);
- Les certificats de qualification professionnelle (CQP) délivrés par partenaires sociaux (EFTP non formel);
- les autres titres professionnels soumis à l'approbation de la CNCP (EFTP informel).

La CNCP prend en compte la structure du Cadre européen des certifications (CEC) pour établir les différents niveaux des certifications acquises par les formés de l'EFTP. Les certifications d'EFTP sont classées comme suit:

Niveau	Certification	Explication
CEC niveau 3	Certificat d'aptitude professionnelle (CAP) Brevet professionnel (BP)	Démontre un premier niveau de qualification. Les titulaires sont ouvriers ou employés qualifiés.
CEC niveau 4	Baccalauréat professionnel	Démontre l'aptitude du titulaire à s'acquitter de tâches hautement professionnelles et offre 70 spécialités dans une vaste gamme de secteurs (vente, services, restauration, etc.).
CEC niveau 5	Brevet de technicien supérieur (BTS)	La certification apporte la preuve que les titulaires sont à même de travailler comme techniciens supérieurs dans des professions industrielles ou commerciales.
CEC niveau 6	Licence professionnelle	La licence professionnelle vise à l'accès immédiat à l'emploi ou à la poursuite des études.
CEC niveau 7	Master professionnel	Le niveau de certification le plus élevé, qui démontre la compétence et les capacités du titulaire à s'acquitter d'un emploi professionnel ou technique de pointe.

Tableau extrait de: CEDEFOP (2012) France. VET in Europe – Country Report 2012. Thessalonique: CEDEFOP.

Assurance de la qualité

Au niveau national, l'assurance de la qualité de l'EFTP relève des attributions de l'Inspection générale de l'éducation nationale (IGEN). Les autorités régionales assurent en outre le contrôle et l'amélioration de l'EFTP dans leurs régions respectives.

Sources:

CEDEFOP Refernet (2012). France EFTP en Europe – Rapport. Thessalonique: Centre Européen pour le Développement de la Formation Professionnelle.

Page web du Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. Consulté le 01 juillet 2014.

6. Réformes en cours, grands projets et enjeux

Réformes en cours et grands projets

Le gouvernement français s'attache à améliorer le système d'EFTP et réforme actuellement certains aspects des dispositifs formels, non formels et informels. C'est ainsi qu'en 2014, la Loi de refondation de l'école de la République vise à :

- faire bénéficier les élèves d'une orientation professionnelle et les orienter vers des programmes d'EFTP;
- adapter les programmes d'EFTP aux besoins du marché du travail;
- décentraliser le système d'EFTP;
- promouvoir les programmes d'EFTP pour les élèves sans qualifications;
- obliger l'État à permettre à tout élève de poursuivre des études jusqu'à avoir atteint le CAP.

Si l'éducation est centralisée en France, les récentes réformes permettent aux autorités régionales de mettre en place des programmes d'EFTP en fonction des besoins du marché local du travail. C'est ainsi par exemple que chaque Région établit un Plan régional de développement de la formation professionnelle (PRDFP).

Enjeux

Selon un rapport présenté en 2013 par l'Inspection générale de l'éducation, l'EFTP doit en France faire face à certains impératifs importants :

- augmenter le nombre de jeunes et d'adultes titulaires de certifications;
- renforcer la coopération entre le système d'EFTP et le monde du travail;
- améliorer les performances des élèves de l'EFTP pour parvenir à un niveau de 80 % de réussite dans le deuxième cycle du secondaire et réduire le décrochage scolaire à tous les niveaux de l'éducation.

Sources:

Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche (2014). Loi pour la refondation de l'école. Consulté le 04 juillet 2014.

Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche (2013). Les parcours des élèves de la voie professionnelle. Consulté le 03 juillet 2014.

7. Liens vers les Centres UNEVOC et les institutions d'EFTP

Centres UNEVOC

- [Association française pour le développement de l'enseignement technique](#)

Institutions d'EFTP

- [Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt](#)
- [Commissions professionnelles consultatives](#)
- [Ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social](#)
- [Comité de coordination régionale de l'emploi et de la formation professionnelle](#)
- [Conseils économiques, sociaux et environnementaux](#)
- [Conseil national de la formation professionnelle tout au long de la vie](#)
- [Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche](#)
- [Groupements d'établissements de l'éducation nationale](#)
- [Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche](#)
- [Ministère des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes](#)

8. Références bibliographiques et informations complémentaires

Références bibliographiques

CEDEFOP Refernet (2008). France EFTP en Europe - Rapport. Thessalonique: Centre Européen pour le Développement de la Formation Professionnelle.

CEDEFOP Refernet (2012). France VET in Europe – Country report. Thessalonique: Centre Européen pour le Développement de la Formation Professionnelle.

Centre inffo (2013). [France. La formation professionnelle continue](#). Consulté le 26 janvier 2014.

EURYDIA (2014). [L'éducation dans la stratégie Europe 2020](#). Consulté le 30 juin 2014.

Legifrance (2014). [Loi 2004-391](#). Consulté le 26 janvier 2015.

Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche (2014). [Les Greta](#). Consulté le 02 juillet 2014.

Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche (2014). [Le système éducatif](#). Consulté le 02.07.2014.

Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche (2014). [Éduscol](#). Consulté le 02 juillet 2014.

Page web du [Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche](#).
Consulté le 01 juillet 2014.

Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche (2014). [ESPÉ](#).
Consulté le 04 juillet 2014.

Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche (2014). [Loi pour la refondation de l'école](#). Consulté le 04 juillet 2014.

Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche (2013). [Les parcours des élèves de la voie professionnelle](#). Consulté le 03 juillet 2014.

Ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social (2014). [Titres professionnels](#). Consulté le 01 juillet 2014.

UNESCO-BIE (2011). [Données mondiales de l'éducation VII Ed. 2010/11. France](#). Consulté le 30 juin 2014.